

---

Ministère de **la culture et de la  
communication**

---

NOR : MCCT0930755A

**ARRÊTÉ du 17 décembre 2009**

**fixant la composition du comité d'orientation du fonds d'aide au développement des services  
de presse en ligne**

**Le ministre de la culture et de la communication,**

Vu le décret n° 2009-1379 du 11 novembre 2009 relatif au fonds d'aide au développement des services de presse en ligne, notamment son article 5,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

La composition du comité d'orientation du fonds d'aide au développement des services de presse en ligne est fixée comme suit :

Président : M. Simon BARRY, contrôleur général économique et financier.

Suppléant : Mme Cécile DUBARRY, ingénieure générale des mines, chef du service des technologies de l'information et de la communication au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

**Membres représentants de l'administration :**

En tant que représentants du ministre chargé de la communication :

Titulaires : Mme Laurence FRANCESCHINI, directeur du développement des médias.  
Mme Sylvie CLÉMENT-CUZIN, sous-directrice de la presse écrite et de l'information.  
M. Frédéric BOKOBZA, sous-directeur du développement et de la société de l'information.  
M. Eric REGAZZO, chef du bureau du régime économique de la presse et des aides publiques.

Suppléants : Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER, chef de service à la direction du développement des médias.  
M. Olivier COROLLEUR, chef du bureau des techniques et des réseaux de communication.

M. Frédéric GASTON, adjoint au chef du bureau du régime économique de la presse et des aides publiques.

M. Matthieu COURANJOU, adjoint au chef du bureau des techniques et des réseaux de communication.

En tant que représentants du ministre chargé du budget :

Titulaire : M. Jean-François SOUMET, contrôleur budgétaire et comptable auprès du ministre de la culture et de la communication.

Suppléant : M. Maurice BESTOSO, chef du département du contrôle budgétaire auprès du ministre de la culture et de la communication.

En tant que représentants du ministre chargé de l'industrie :

Titulaire : Mme Mireille CAMPANA, sous-directrice des réseaux et des usages des technologies de l'information et de la communication.

Suppléante : Mme Chantal RUBIN, adjointe au sous-directeur des réseaux et des usages des technologies de l'information et de la communication.

En tant que représentants du ministre chargé de l'économie numérique :

Titulaire : M. David PHILIPONA, chef du bureau de l'audiovisuel et du multimédia.

Suppléant : M. Gaëtan PONCELIN de RAUCOURT, chargé de mission au bureau de l'audiovisuel et du multimédia.

### **Membres représentants des éditeurs de presse en ligne :**

En tant que représentants des entreprises de la presse quotidienne nationale :

Titulaire : M. Francis MOREL, président du syndicat de la presse quotidienne nationale.

Suppléant : M. Denis BOUCHEZ, directeur du syndicat de la presse quotidienne nationale.

En tant que représentants des entreprises de la presse quotidienne régionale et de la presse quotidienne départementale :

Titulaire : M. Pierre JEANTET, président du syndicat de la presse quotidienne régionale.

Suppléante : Mme Agnès RICO, directrice du syndicat de la presse quotidienne départementale.

En tant que représentants des entreprises de la presse hebdomadaire régionale :

Titulaire : M. Eric LEJEUNE, président du syndicat de la presse hebdomadaire régionale.

Suppléant : M. Bruno HOCQUART de TURTOT, directeur du syndicat de la presse hebdomadaire régionale.

En tant que représentants des entreprises de la presse magazine d'information :

Titulaire : M. Jean-Antoine BOUCHEZ, syndicat de la presse magazine et d'information.

Suppléant : M. Paul MIGUEL, syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion.

En tant que représentants des entreprises de la presse spécialisée :

Titulaire : M. Laurent BERARD-QUELIN, fédération nationale de la presse spécialisée.

Suppléant : M. Gilles LAMBERT, fédération nationale de la presse spécialisée.

En tant que représentants des éditeurs de presse présents uniquement en ligne :

Titulaires : M. Maurice BOTBOL, président du syndicat de la presse indépendante d'information en ligne.

M. Philippe JANNET, président du Groupement des éditeurs de services en ligne.

Suppléants : M. Walter BOUVAIS, syndicat de la presse indépendante d'information en ligne.

Mme Corinne DENIS, vice-présidente du Groupement des éditeurs de services en ligne.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 DEC. 2009

Pour le ministre de la culture et de la communication

Le directeur du développement des médias

Laurence FRANCESCHINI